

Schyns promet des frais scolaires gratuits en maternelle pour la rentrée 2018

C'est l'effervescence pour faire les derniers achats scolaires. La Ligue des familles fait ses comptes, et constate que la gratuité est loin d'être une réalité. Schyns promet des avancées.

NATHALIE BAMPIS

Les frais scolaires gratuits, cela ne vaut que pour 18% des enfants de maternelle, 7% des enfants de primaire et 4% des enfants de secondaire, d'après l'enquête réalisée par la Ligue des familles auprès d'un échantillon de 938 familles francophones. Et pourtant, c'est un droit inscrit noir sur blanc dans la Constitution. Alors, que fait-on?

La ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (cdH), a répondu à la question posée par Delphine Chabbert, la secrétaire politique de la Ligue des familles, hier dans les locaux de l'association. «La non-gratuité est aujourd'hui acceptée par la majorité des parents. Ils trouvent cela normal. Or, on oublie que ce n'est pas légal. Il faut faire évoluer les mentalités», dit Delphine Chabbert.

«La gratuité scolaire est promise, partiellement, dans le Pacte pour un enseignement d'excellence», lui répond Marie-Martine Schyns. Le texte prévoit un échelonnement de la mesure qui permettra la prise en charge intégrale des frais liés à la scolarité (matériel scolaire donc).

Priorité est donnée au maternel: 2,5 millions d'euros en 2018, 5 millions en 2019, 7,5 millions en 2020 et 10 millions ensuite en vitesse de croisière. Et pour le primaire et le secondaire? «Il faudra affiner les besoins et les budgets», dit Marie-Martine Schyns, en expliquant que l'enquête a justement été commanditée dans

ce sens. Elle n'exclut pas, si l'enveloppe budgétaire n'est pas épuisée par le maternel, que le niveau primaire puisse aussi en bénéficier.

La toute grosse majorité des directions d'écoles ne réclament pas de gaîté de cœur aux parents de fournir le matériel scolaire. Elles n'ont (financièrement) pas trop le choix. Et si disparité il y a entre écoles, c'est parce que certains pouvoirs organisateurs se démènent pour recueillir de l'argent pour financer les frais liés au matériel.

Ce cher qualifiant

En attendant, 23% des familles doivent faire appel aux proches pour les aider à financer les frais scolaires, relève la Ligue des familles. Des frais qui grimpent parfois en flèche, notamment dans l'enseignement qualifiant. Là, les frais scolaires (outillage, chaussures de sécurité, vêtements de travail...) se montent, dans 32% des cas, de 100 à 299 euros par an, et même jusqu'à 600 euros dans 2% des cas. «Ils s'additionnent à la liste de rentrée, aux frais de voyage scolaire, de transports», dit la Ligue.

Delphine Chabbert s'interroge justement sur l'opportunité de réaliser un vrai monitoring des coûts scolaires par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les écoles sont déjà tenues de présenter aux parents un décompte périodique des frais qui leur sont demandés. «Mais il n'est pas démontré que cela engendre une diminution des frais», constate-t-elle.

Ici aussi, Schyns promet des avancées. «C'est aussi prévu dans le cadre du chantier entamé sur la gratuité des frais scolaires. Le responsable du chantier au sein de l'administration sera sans doute la personne adéquate pour

le faire», dit-elle.

Par contre, sur les deux dernières demandes de la Ligue des familles, la ministre de l'Enseignement botte en touche. D'une part, la Ligue réclame que le temps de midi fasse partie du temps scolaire, et soit donc financé en tant que tel. Ce qui éviterait que certaines écoles ne réclament aux parents un «droit de chaise» (une contribution financière pour la garde des enfants durant le repas et le temps de midi). 20% des parents y sont encore soumis. «Ce n'est pas prévu dans le Pacte», répond Schyns. Les écoles perçoivent un montant pour financer ces frais, mais inférieur au coût réel... «S'il reste une marge pour le financement des frais scolaires en maternelle, elle pourrait être utilisée à cela.»

Enfin, la Ligue propose d'instaurer un système de participation financière des parents en fonction de leurs revenus pour les autres frais (repas, garderie, activités extrascolaires). Schyns trouve l'idée intéressante, mais elle aussi, ne figure pas dans le Pacte. «Il faudrait en tout cas définir des seuils pour éviter les effets d'aubaine», dit-elle. À méditer...

L'ENQUÊTE

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Quels sont les principaux enseignements que l'on peut retirer de cette vaste enquête réalisée par la Ligue des familles, auprès de 938 parents (1.973 enfants issus de tous les niveaux d'enseignement, de tous les réseaux et filières et de tous les milieux socio-économiques).

► À Bruxelles, 56% des parents doivent payer des frais de

garderie durant le temps de midi (ce qu'on appelle le «droit de chaise») contre seulement 25% en Wallonie. Le prix varie entre 1 et 2 euros, pour 4%, il dépasse 2 euros.

► Les repas chauds ne sont jamais gratuits. 40% des enfants y sont inscrits. Ils payent entre 1 et 6 euros le repas (60% paient de 1 à 3 euros, 1% paie plus de 7 euros). 51% payent les repas chauds par virement.

► Dans 45% des cas, les classes de dépassement ne sont pas obligatoires. Pour les voyages scolaires, ils sont facultatifs dans 70% des cas.

14% des enfants n'ont pas participé à ces activités en raison de leur coût trop élevé. À noter qu'en maternelle, 13% des parents refusent par principe de laisser partir leur enfant (10% en primaire).

► Quels sont les coûts qui gênent le plus les parents? Les sorties et voyages viennent en premier, suivis des frais de garderie. 1 famille sur 12 est en grande difficulté financière (monoparentale).

«La non-gratuité est aujourd'hui acceptée par la majorité des parents. Ils trouvent cela normal. Or, on oublie que ce n'est pas légal.»

DELPHINE CHABBERT
SECRÉTAIRE POLITIQUE
DE LA LIGUE DES FAMILLES

LES FRAIS SCOLAIRES SOUS LA LOUPE

